



A quelle droit ai-je le droit après émancipation ?

Par **Océane68200**, le **24/11/2010** à **19:18**

Bonjour,

J'ai actuellement 16 ans 1/2, et j'aimerais être émancipée (J'ai l'accord de mes parents) ,
J'aimerais savoir à quelle droit financière aurais-je le droit d'avoir sachant que je veut prendre un appartement avec mon petit copin qui es MAJEUR.

Merci de me repondre dans les plus vite délais. Bonne Soirée à tout le monde et merci d'avance !

Par **Clara**, le **24/11/2010** à **19:24**

Bonsoir, le juge acceptera votre emancipation uniquement si vous etes capable de subvenir à vos besoins. Si vous commencez à demander à quelles allocations ou autres vous avez droit, ça veut dire que vous n'etes pas autonome financierement.

Ce n'est pas parce que vous et vos parents etes d'accord que le juge le sera

Par **mimi493**, le **24/11/2010** à **20:24**

Personnellement, vous n'aurez droit à rien.

Selon les revenus du couple, il pourra y avoir droit aux aides classiques des couples sans enfant (aide au logement, RSA si votre ami y a droit selon les conditions d'age, d'emploi et de

revenus)

Par **Marion2**, le **24/11/2010** à **22:00**

[citation]J'aimerais savoir à quelle droit financière aurais-je le droit d'avoir [/citation]

No comment !!!

Par **barbiie**, le **21/05/2012** à **18:54**

bonjour demains je em fer emanciper par ems parent pour aller vivre chez mon copain et jer
peur kil me demande son age et tout je suis troop inkiette